

**Compte-rendu du conseil
de la Communauté de Communes
des Bastides Dordogne-Périgord
le 15 Mars 2016**

L'an deux mille seize, le quinze mars, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Christian ESTOR, Président, le 07 mars 2016.

Nombre de membres en exercice : 64

Présents : 60

ALLES SUR DORDOGNE	Sylvie ROQUE
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Jean-Philippe COUILLARD
BANEUIL	Thierry DEGUILHEM
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Dominique MORTEMOSQUE
	Éléonore BAGES
	Alain MERCHADOU
	Maryse BALSE
	Sébastien LANDAT
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Jean-Marie SELOSSE
CALES	Jean-Marie CHAVAL
CAPDROT	Patricia FEUILLET
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Louis LAFAGE
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LALINDE	Christian BOURRIER
	Christine VERGEZ
	Christian ESTOR
	Catherine PONS
	Anne-Marie DROUILLEAU
	Gilbert LAMBERT
	Jérôme BOULLET
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Thierry TESTUT
LE BUISSON DE CADOUIN	Jean-Marc GOUIN
	David FAUGERES
	Annick GOUJON

LIORAC SUR LOUYRE	Jean-Marc LAFORCE
LOLME	Mérico CHIES
MARSALES	Jean-Claude MONTEIL
MAUZAC ET GRAND CASTANG	Bernard ETIENNE
	Jean-Pierre PRETRE
	Patrice MASNERI
	Christian CRESPO
MOLIERES	José DANIEL
MONPAZIER	Fabrice DUPPI
MONSAC	Daniel SEGALA
MONTFERRAND DU PERIGORD	Nathalie FABRE
NAUSSANNES	Pierre BONAL
PEZULS	Roger BERLAND
PONTOURS	Marie-Thérèse ARMAND
PRESSIGNAC VICQ	Benoît BOURLA
RAMPIEUX	Daniel GRIMAL
SAINT AGNE	Serge MERILLOU
SAINT AVIT RIVIERE	Jean-Gabriel MARTY
SAINT AVIT SENIEUR	Alain DELAYRE
SAINT CAPRAISE DE LALINDE	Laurent PEREA
SAINT CASSIEN	Denis RENOUX
SAINT FELIX DE VILLADEIX	Carole ALARY
SAINT MARCEL DU PERIGORD	Yves WROBEL
SAINT MARCORY	Jean CANZIAN
SAINT ROMAIN DE MONPAZIER	Gérard CHANSARD
SAINTE CROIX DE BEAUMONT	Jean-Pierre HEYRAUD
SAINTE FOY DE LONGAS	Philippe LAVILLE
SOULAURES	Magalie PISTORE
URVAL	Roland KUPCIC
VARENNES	Gérard MARTIN
VERDON	Jean-Marie BRUNAT
VERGT DE BIRON	Nathalie FRIGOUT

Absents excusés : Christelle OSTINET

Pouvoirs :

Monsieur Philippe FRANCO, absent avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis LAFAGE
Monsieur Michel COUDERC, absent avait donné pouvoir à Monsieur Christian BOURRIER

ORDRE DU JOUR

1. Assainissement collectif

Annulation de la délibération du 27 Mai 2015 sur l'intérêt communautaire concernant l'assainissement collectif

2. Convention avec le PACT pour un PLAH 2016

3. Election d'un représentant au conseil administration du CIAS

4. Désignation d'un représentant de la CCBDP au syndicat Périgord Numérique

5. Désignation de représentants (onze titulaires et six suppléants) au SYCOTEB (Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois)

6. Décisions du Président

7. Questions diverses

Composition du nouveau conseil

Point d'information sur le budget 2016

Point d'information sur la situation actuelle du CIAS

Monsieur le Président, Christian ESTOR, ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers communautaires.

Il sollicite du conseil communautaire l'approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2016. Monsieur le Maire de LANQUAIS demande qu'une modification soit apportée concernant son intervention sur la réunion de la commission urbanisme, ce qui sera fait.

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque et est approuvé à l'unanimité.

Patrice MASNARI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Annulation de la délibération du 27 Mai 2015 sur l'intérêt communautaire concernant l'assainissement collectif

Le Président explique que la préfecture de la Dordogne avait saisi le Tribunal Administratif de Bordeaux afin d'annuler la délibération de la communauté de communes en date du 27 mai 2015 en tant qu'elle définit l'intérêt communautaire de la compétence assainissement.

En effet, la préfecture estimait que la CCBDP a limité l'exercice de la compétence « assainissement collectif » aux 7 communes de l'ancienne communauté de communes du Pays Beaumontois.

Le Tribunal administratif, en date du 16 février 2016, a estimé que la CCBDP a méconnu le principe de solidarité intercommunale, ainsi que le principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques.

Ainsi, la Communauté de communes doit délibérer afin d'annuler la délibération du 27 mai 2015 sur l'intérêt communautaire concernant l'assainissement collectif.

Diverses questions sont posées par l'assemblée, telles que la validité des délibérations concernant l'achat des terrains, la prise en charge des problèmes par les communes en cas de restitution de la compétence, l'impact économique pour les communes et les répercussions pour les abonnés. Laurent PEREA, Président du SIAEP s'interroge également sur le devenir des travaux prévus pour 2016 par son syndicat.

Les discussions font émerger la nécessité d'avancer au plus vite sur ce dossier. Toutefois, il sera nécessaire de s'entourer de spécialistes, et de se réunir afin de mener au mieux l'avancée du

dossier. La Direction des Territoires peut nous aider à faire tous les calculs nécessaires, secteur par secteur, afin de pouvoir étudier au mieux cette question.

Il est donc nécessaire d'accepter dans un premier temps l'invalidité de la délibération du 27 mai 2015

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, annule la délibération du 27 mai 2015 sur l'intérêt communautaire concernant l'assainissement. (7 abstentions; 0 contre; 55 pour)

2. Convention avec PACT pour un PLAH 2016

Monsieur Roland KUPCIC, Vice Président chargé du logement rappelle au conseil qu'en Pays Beaumontois des procédures concernant l'habitat existent depuis de nombreuses années et qu'elles ont été reconduites en 2013, 2014 puis en 2015. Maintenant, seul le Conseil Départemental aide le financement de l'animation faite par le PACT.

Les dossiers sont peu nombreux mais le besoin d'information des particuliers existe toujours. Les attentes ont évolué et portent sur les différentes aides de réduction d'énergie, de mise en conformité de l'assainissement, de P.T.Z. (Prêt à taux 0)...

L'animation faite par le PACT permet de renseigner ou de sensibiliser les habitants à ces différents dispositifs.

Aussi, le Vice-Président propose de reconduire l'animation du Programme Local d'Amélioration de l'Habitat qui est assurée par le PACT sur le Pays Beaumontois, mais également de l'étendre au territoire de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes après un vote à l'unanimité:

- DÉCIDE pour 2016 de reconduire l'animation du Programme Local d'Amélioration de l'Habitat qui est assurée par le PACT sur le Pays Beaumontois et de l'étendre également au territoire de la Communauté de Communes ;

- AUTORISE le Président à signer la convention afférente ;

- SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de la Dordogne pour le financement de cette animation.

3. Election d'un représentant au conseil d'administration du CIAS

Le président explique au conseil que suite à la démission du Maire de RAMPIEUX et à la reconstitution du conseil communautaire qui en découle, qu'il y a lieu d'élire un nouveau membre conseil d'administration du CIAS Bastides Dordogne-Périgord parmi les 16 élus du conseil de la communauté de communes.

Après un appel à candidature, Dominique MORTEMOSQUE est candidat.

Le président propose sa candidature au conseil qui est acceptée à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Le conseil de la communauté de communes aura comme

Membres élus au conseil d'administration du CIAS

M. COUILLARD Jean-Philippe
Mme CAROT Annick
M. MORTEMOSQUE Dominique
M. DEGUILHEM Thierry
M. ROUGIER Robert
M. LAMBERT Gilbert
M. BLANCHET Michel
Mme GOUJON Annick
M. MONTEIL Jean-Claude
M. ETIENNE Bernard
M. MASNERI Patrice
M. DUPPI Fabrice
M. BONAL Pierre
M. MERILLOU Serge
Mme BALSE Maryse
Mme FRIGOUT Nathalie

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Président.

4. Désignation d'un représentant de la CCBDP au syndicat Périgord Numérique

Le Président rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes a délibéré pour adhérer au syndicat mixte ouvert Périgord numérique en novembre 2015.

À ce titre, il convient de désigner un membre titulaire, ainsi qu'un membre suppléant de la CCBDP, représentants de la structure au sein dudit syndicat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Bruno DESMAISON membre titulaire, et Christian ESTOR, membre suppléant de la Communauté de communes des Bastides, Dordogne-Périgord au sein du Syndicat Mixte « Périgord Numérique ».

5. Désignation de représentants (11 titulaires et 6 suppléants) au SYCOTEB

Le Président rappelle aux conseillers communautaire qu'au mois de décembre 2015, la communauté de communes a délibéré afin d'adhérer au SYCOTEB (Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois).

Dans ce cadre, il convient d'élire des représentants de la CCBDP, à savoir 11 titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne (2 abstentions, 0 contre et 60 pour) en tant que représentants de la Communauté de Communes au SYCOTEB les conseillers communautaires suivants :

Délégués au SYCOTEB

Délégués titulaires
Christian ESTOR
Philippe GONDONNEAU
Jean-Marc GOUIN
Annick CAROT
Nathalie FABRE
Fabrice DUPPI
Christian BOURRIER
Michel CALES
Dominique MORTEMOSQUE
Jean-Pierre PRETRE
Gérard MARTIN

Délégués suppléants
Roland KUPCIC
Christine VERGEZ
Éléonore BAGES
Jean-Louis LAFAGE
Daniel SEGALA
Thierry DEGUILHEM

Monsieur GOUIN Jean-Marc regrette que la répartition des délégués ne reflète pas assez les différents secteurs de notre territoire.

6. Décisions du Président

Voir Annexes

7. QUESTIONS DIVERSES

COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL

Le Président Christian ESTOR souhaite de nouveau faire part de son regret quant à la modification de la composition du conseil communautaire et de sa compassion vis-à-vis de ceux qui le quittent.

POINT D'INFORMATION SUR LE BUDGET 2016

Monsieur Bruno DESMAISON, Vice Président en charge des finances fait le point sur les résultats du Compte administratif 2015. Il explique que la situation est inquiétante et qu'il est vraisemblable que le conseil ait à voter une augmentation des impôts, d'autant que la CCBDP a des taux qui sont très bas. Il précise que les communautés de communes sont les collectivités les plus impactées par les baisses de dotation de l'Etat.

La situation devient de plus en plus difficile avec à la fois l'Etat qui impose des fusions tout en baissant les dotations des structures intercommunales.

Une commission des finances aura bientôt lieu afin d'expliquer aux élus la situation et de faire le point sur les orientations budgétaires 2016.

Il est proposé de prendre une motion pour dire que ça suffit.

POINT D'INFORMATION SUR LA SITUATION ACTUELLE DU CIAS

Monsieur Serge MERILLOU, Vice-Président en charge de l'action sociale explique au conseil communautaire que la situation financière du CIAS est également préoccupante.

Pour commencer, il fait un état des lieux du CIAS.

Les missions du CIAS sont l'aide à domicile, le portage de repas, l'hébergement de personnes âgées (RPA...) et de façon plus anecdotique les hommes toute main.

Pour assurer ces missions, la structure emploie 180 salariés aujourd'hui. Il y en avait 195 au moment de la fusion.

1200 familles sont concernées aujourd'hui par le CIAS.

Sur le plan financier, les résultats des trois dernières années sont les suivants :

- - 734 000€ en 2013
- - 862 000€ en 2014
- - 711 000€ en 2015

Ce qui donne un déficit total de 2 300 000€ (hors subventions).

Le montant des subventions pour ces trois années est le suivant :

- 400 000€ en 2013
- 600 000€ en 2014
- 600 000€ en 2015

Une fois ce montant déduit, le montant du déficit accumulé du CIAS durant ces trois années est donc de 750 000€.

Pourtant, avant la fusion en 2013, chaque CIAS était soit bénéficiaire, soit équilibré. La question est alors posée quant au maintien de la situation actuelle pour un retour aux structures précédentes.

Monsieur Gilbert LAMBERT explique au conseil pourquoi le CIAS est déficitaire :

Tout d'abord, les charges ont beaucoup augmenté. Ensuite, il y a eu beaucoup d'accidents du travail et beaucoup d'arrêts maladie. L'absentéisme représente ainsi 4 200 jours, soit 21 Equivalents Temps Plein. Enfin, il y a une baisse importante d'activité puisqu'on est passé de 180 000 heures en 2012 à 156 000 heures en 2015.

Il faudra qu'il y ait une grande réflexion à l'avenir quant à la gestion des services, et sans doute envisager une mutualisation plus forte notamment entre le CIAS et la CCBDP. L'organisation des services sera à retravailler notamment au siège, et des solutions devront être apportées pour inciter le présentéisme.

Il a été demandé lors du Conseil d'Administration du CIAS qu'un audit soit conduit qui permettrait d'avoir une approche technique extérieure et rendrait plus crédible les solutions qui seront proposées.

MODIFICATION STATUTAIRE CONTINGENTS INCENDIE

Serge MERILLOU, Vice-Président explique qu'il s'agit de transférer cette compétence de la commune à la communauté de communes. Il s'agit là d'une action totalement neutre, mais qui permettrait d'augmenter notre taux d'intégration fiscale, ce qui aurait pour conséquence une incidence sur notre DGF. Pour autant, on ne sait pas encore si cela pourra être possible pour l'année 2016.

MODIFICATION INTERET COMMUNAUTAIRE : VOIRIE

Dominique MORTEMOUSQUE, Vice Président en charge de la voirie, annonce que 5 communes ont fait état de leur intérêt de rejoindre la CCBDP pour la voirie. Cette décision devra faire l'objet d'une délibération lors du prochain conseil communautaire, puisqu'il faudra modifier l'Intérêt communautaire.

Les communes concernées sont :

- Cause de Clérans
- Liorac sur Louyre
- Pezuls
- Saint Capraise de Lalinde
- Verdon

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 20h55.

La prochaine réunion est prévue le Mardi 12 Avril 2016 à 18h30, salle Jacques Brel à LALINDE.

ANNEXES

Liste des décisions du Président

01 – Marché Complémentaire au marché travaux – Aménagement Entrée Sud Est de Lalinde

Dans le cadre des travaux en cours de réalisation pour l'aménagement de l'entrée Sud Est de Lalinde, l'aménagement de la rue Michel de Montaigne adjacente à la place du 8 mai est opportune.

Conformément à l'article 35-II-5-b du Code des Marchés Publics, un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence a été conclu avec l'entreprise SAS EUROVIA, titulaire du marché initial, pour un montant de 23 984.37 € H.T.

02 – Vente Epareuse

Une épareuse SMA LYNX 2052 est cédée à Monsieur Jérôme CHEVALIER pour un montant de 300 € TTC.

03 – Remboursement Assurance

Le remboursement d'un montant de 300.25 € concernant les dégâts à la salle de Naussannes est accepté.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Programme Local
d'Amélioration de l'Habitat

Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord

Convention Cadre

ANNEE 2016



Entre :

La Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord, sise 36 Boulevard Stalingrad – 24150 LALINDE, **représentée par Monsieur Christian ESTOR**, Président de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, agissant au vu de la délibération en date du

d'une part, et

L'Association SOLIHA Dordogne Périgord, loi 1901, dont le siège social est situé 56 rue Gambetta à PERIGUEUX, **représentée par sa Présidente, Madame Nicole GERVAISE**, ayant donné pouvoir à **Monsieur Michel EYCHENNE, Directeur**, habilité à cet effet,

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

P R E A M B U L E

La Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord souhaite prolonger les effets de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la procédure du Programme Local pour l'Amélioration de l'Habitat, conduites sur le territoire du Pays Beaumontois depuis 1997.

Le territoire concerne les communes suivantes :

ALLES SUR DORDOGNE
BADEFOLS SUR DORDOGNE
BANEUIL
BAYAC
BEAUMONTOIS EN PERIGORD
BIRON
BOUILLAC
BOURNIQUEL
CALES
CAPDROT
CAUSE DE CLERANS
COUZE SAINT FRONT
GAUGEAC
LALINDE
LANQUAIS
LAVALADE
LE BUISSON DE CADOUIN
LIORAC SUR LOUYRE
LOLME
MARSALES
MAUZAC ET GRAND CASTANG
MOLIERES
MONPAZIER

MONSAC
MONTFERRAND DU PERIGORD
NAUSSANNES
PEZULS
PONTOURS
PRESSIGNAC-VICQ
RAMPIEUX
ST AGNE
ST AVIT RIVIERE
ST AVIT SENIEUR
ST CAPRAISE DE LALINDE
ST CASSIEN
ST FELIX DE VILLADEIX
ST MARCEL DU PERIGORD
ST MARCORY
ST ROMAIN DE PONPAZIER
STE CROIX DE BEAUMONT
STE FOY DE LONGAS
SOULAURES
URVAL
VARENNES
VERDON
VERGT DE BIRON

Cette décision va permettre à tous propriétaires de logements de continuer à bénéficier :

En secteur locatif privé :

- des aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour les propriétaires qui souhaitent améliorer des logements loués à l'année ou des logements vacants loués après travaux.
- Cette démarche est destinée à :
 - Développer et améliorer l'offre de logements locatifs adaptés aux personnes à revenus modestes, dans le parc privé.
 - Assister les propriétaires bailleurs et les locataires dans la démarche d'insertion par le logement.
 - Coordonner l'amélioration du logement des personnes défavorisées dont certaines personnes âgées, en liaison avec les C.L.I., les Unités Territoriales et l'A.N.A.H. / Conseil Général.
 - Proposer une gestion adaptée des logements par l'intermédiaire du SOLIHA -AIS.

En secteur locatif communal

- Aider les Collectivités Locales dans l'approche de tous leurs problèmes liés au logement et à la conception des dossiers techniques et financiers correspondants à la réhabilitation des logements locatifs communaux.

- Le montage de projets d'acquisition - réhabilitation axés sur la mobilisation du PLUS et/ou d'autres financements.

En secteur propriétaires occupants

Aider les propriétaires occupants à cerner leur problème de logement et dans la conception technique et financière de leur dossier.

Cette démarche concerne le propriétaire qui veut améliorer son logement, qu'il soit en activité ou retraité, et les personnes projetant une accession à la propriété.

En outre, l'équipe opérationnelle est également chargée par le Conseil Général, de conduire et d'animer le Programme d'Intérêt Général « Lutte contre l'Habitat Indigne ». A ce titre, l'organisme opérationnel pourra intervenir dans ce sens auprès des habitants.

Il a ensuite été exposé ce qui suit :

ARTICLE 1er - Dénomination de l'opération – Périmètre d'intervention

La Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord décide de poursuivre la procédure correspondant au Programme Local d'Amélioration de l'Habitat à caractère social, sur tout l'ensemble du territoire défini en préambule.

Le périmètre d'intervention concerne les communes suivantes :

ALLES SUR DORDOGNE	MONSAC
BADEFOLS SUR DORDOGNE	MONTFERRAND DU PERIGORD
BANEUIL	NAUSSANNES
BAYAC	PEZULS
BEAUMONTOIS EN PERIGORD	PONTOURS
BIRON	PRESSIGNAC VICQ
BOUILLAC	RAMPIEUX
BOURNIQUEL	ST AGNE
CALES	ST AVIT RIVIERE
CAPDROT	ST AVIT SENIEUR
CAUSE DE CLERANS	ST CAPRAISE DE LALINDE
COUZE SAINT FRONT	ST CASSIEN
GAUGEAC	ST FELIX DE VILLADEIX
LALINDE	ST MARCEL DU PERIGORD
LANQUAIS	ST MARCORY
LAVALADE	ST ROMAIN DE PONPAZIER
LE BUISSON DE CADOUIN	STE CROIX DE BEAUMONT
LIORAC SUR LOUYRE	STE FOY DE LONGAS
LOLME	SOULAURES
MARSALES	URVAL
MAUZAC ET GRAND CASTANG	VARENNES
MOLIERES	VERDON
MONPAZIER	VERGT DE BIRON

ARTICLE 2 - Les objectifs quantitatifs de l'opération.

Les objectifs quantitatifs de l'opération sont les suivants :

Le Programme Local d'Amélioration de l'Habitat vise plus particulièrement à atteindre les objectifs quantitatifs suivants :

- * Réhabiliter 2 logements locatifs privés grâce aux subventions de l'A.N.A.H..
- * Permettre l'amélioration de 14 logements de propriétaires occupants.

soit un total de 16 logements.

ARTICLE 3 - Les objectifs qualitatifs de l'opération et le contenu des missions confiées à l'Equipe Opérationnelle.

L'équipe opérationnelle devra assurer les missions décrites, ci-dessous, sur les Communes citées en préambule et avoir la possibilité de les étendre auprès de tous les propriétaires des communes inscrites sur le dit territoire :

3 - 1 - Informer, sensibiliser les habitants, animer l'opération.

- Informations tous publics, réalisation d'articles de presse, d'émissions de radio, etc...
- Rencontre des intervenants : notaires, agents immobiliers, artisans, travailleurs sociaux.
- Information dans chaque Mairie de la poursuite de l'action habitat et de la mission de l'équipe opérationnelle.
- Diffusion de l'information concernant la politique du logement et l'évolution des aides financières auprès des Elus et des habitants.
- Réalisation de supports d'informations, affiches, plaquettes, courriers etc....
- Tenue de permanences mensuelles, à savoir :
 - les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois de 9 h 30 à 12 h 00
à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD.

3 - 2 - Effectuer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires

Il s'agit de :

- Conseiller les propriétaires:
 - visites des lieux.
 - élaboration, autant que besoin, d'un programme de travaux et détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle.
- Sur le plan financier et fiscal : financement prévisionnel, avec évaluation des subventions, des loyers après travaux, étude de l'impact des opérations sur l'amortissement de l'investissement, premières orientations fiscales
- Orientation administrative. Appui complémentaire à l'Assistance au Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 4 – Equipe opérationnelle - Financements des actions prévues.

Article 4 - 1 – La Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord s'engage :

- A confier le suivi-animation de cette opération à l'équipe opérationnelle : SOLIHA Dordogne Périgord,

